DEPARTEMENT DE L'EURE Lotissement "Les Charmilles" COMMUNE D'AVIRON

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

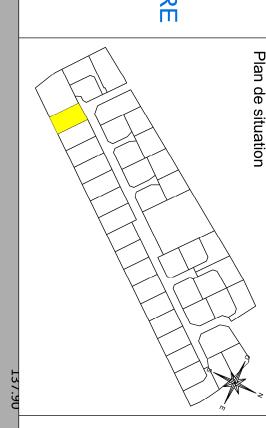
_ot n°: 20

Référence cadastrale : AC n°XX

Surface plancher: 210m²

Echelle: 1/200

Date de publication: 17 Novembre 2023



Bureau d'études V.R.D SODEREF



altéame TERRAINS À VIVRE

: Haut de Talus : Pied de Talus

: Arbres existants

: Eclairage public : Signalisation routière : Regard Eaux Pluviales : Chambre france télécom

Haie

symbole ouvrage privatif
symbole ouvrage mitoyen
limite de piopriété

Limite du PLUi > Zone Ubm / Zone N

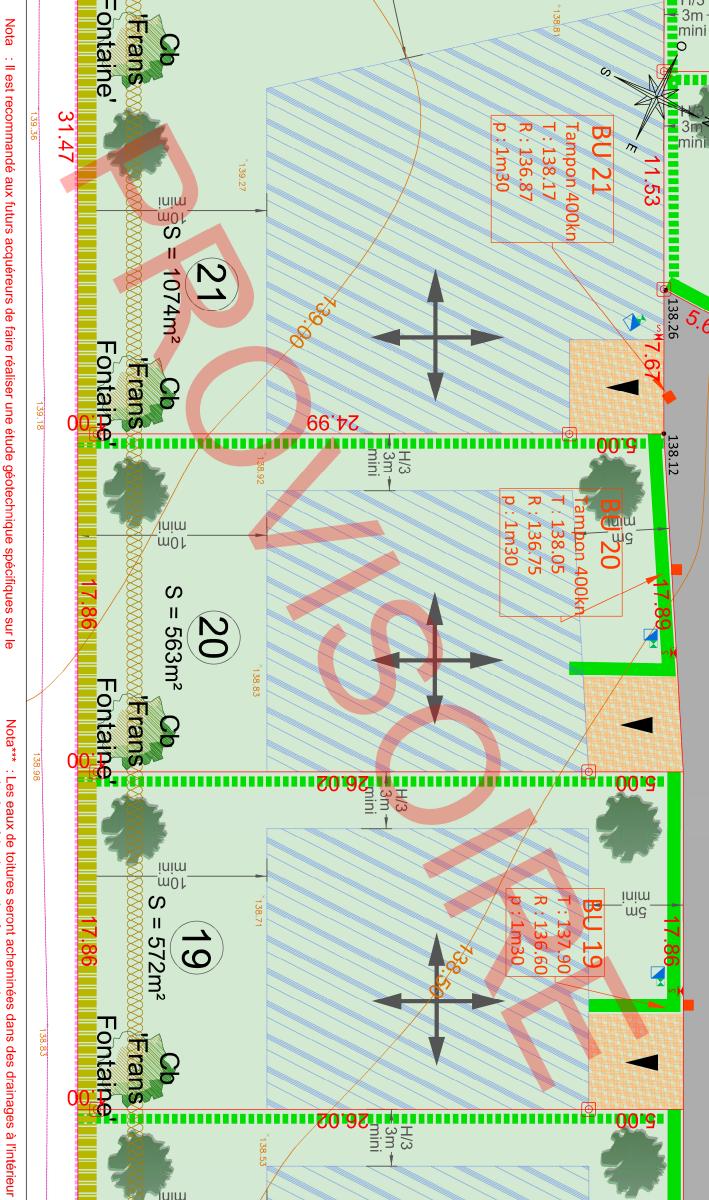
périmètre d'emprise du permis d'aménager

: Support france télécon

: Support électrique

: Coffret électrique : Coffret Gaz

Compteur eau Grille et avaloir EP courbe de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF) Débord de Toit cote de niveau terrain naturel avant travɛux. (rattaché au NGF)



Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux Nota* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au

Nota** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au être contrôlées lors de la construction

Géomètre-Expert

LEGENDE EXISTANT :

Limite matériaux

: Borne incendie

Regard Eaux Usées

Bord de chaussée

Maître d'ouvrage

Tél: 02 32 40 05 13 Paysagiste EOSE ÉOMETRE-EXPERT

EGENDE VOIRIE ET **○ ●** : borne ancianne : borne nouvelle



Emplacement obligatoire des accès zone non constructible et non close réservée aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé en béton désactivé à a charge de l'acquéreur) Nombre et position des accès non imposé

Création d'une aire de présentation des bacs à déchets (à la charçe de l'aménageur). (voir PA.8 programme des travaux)

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS : 135.60 : Côte projet

Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des voiries, ces espaces communs et des entrées charreflères Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôure pourra être possée derrière la la haie à 1 m de la limite de propriété. (cf règlement écrit). Haie d'essences locales planter à la charge de l'aménageur. Elle devra être plantée à 30 cm à l'intérieur des lois au droit des limites concernées. Ses plantations devront être maintenues de entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf notice paysagère). Haie d'esserces locales (carpinus beulus ou Fagus sylvatica libre interprédition des acquéreurs). Ala charge des acquéreurs Elle devra êtie plantée à 30 cm à l'intérieur des lots au droit Ces limities cancernées des limities cancernées par les acquéreurs. Une d'ôture pourra être posée sur la limitie de propriété. (cf règlement écrit). ionymus europaeus, Coryllus avellana, Ligustrum vulgare, purnum opulus, Syringa vulgaris, Cytissus scoparius) d'essences locales à planter à la charge des acquéreurs planchier ovalis, Corrus sanguinea, Cornus mas,

Si un bâtiment est implanté en limite de propriété la haie ne sera pas imposée.

itation d'arbre à la charge de l'aménageur

: Plantation d'arbustes à la charge de l'aménageur

Nassifs de plantes hélophytes dans les dépressions des noues et du bassin à a charge de l'aménageur

Banc posé à la charge de l'aménageur : Plantation d'arbre à la charge de l'acquéreur

ļuļш

. Zone tampon paysagère (cf. règlemeni écrit PA. 10.1 et notice paysagère annexée au PA. 10.1)

LEGENDE IMPLANTATION :



: Zone constructible si lss constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLUih

: Au moins 50% du faîtage principa doit respecter un des deux axes

: obligation de créer une continuité piétonne

: Les abris de jardins dune emprise inférieure à 10 m² peuvent être édifiés en dehors de la zone constructible. Ils devront être implantés dans la partie arrière des lots.

LEGENDE RESEAUX :

des lots, à la charge des futurs acquéreurs.

Regard de branchement télécom 30x30 (tampon béton)

X

: Boite branchement

: Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE" Coffret de coupure sur socle

)OSSIER n° 220428